

Règlement du Jeu-Concours « Science Club News » (Sep 2016)

Article 1 : Organisation

Le Fonds National de la Recherche, sis à la Maison du Savoir, 2 avenue de l'Université, L-4365 Esch-sur-Alzette, ci-après dénommé « l'organisateur », organise en collaboration avec le Science Club News du Musée national d'histoire naturelle du 5 septembre au 15 octobre 2016 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

Article 2 : Participation et déroulement

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique âgée de 11 à 18 ans résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents, ou de la personne exerçant l'autorité parentale, l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. Chaque participant doit disposer d'une adresse email.

Sont exclus de la participation les collaborateurs et salariés du Fonds National de la Recherche et du Musée national d'histoire naturelle.

La participation se fait exclusivement par le moyen d'une application numérique accessible via le site www.science.lu ou www.facebook.com/Science.lu. Le jeu-concours consiste à répondre correctement à une question posée.

Une seule participation par personne et adresse e-mail est possible.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'organisateur sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 3. Désignation des gagnants

Est à gagner au jeu-concours :

1 x un microscope LED monoculaire 40X-1024X avec accessoires

Au cas où plusieurs participants ont répondu correctement à la question, la détermination du gagnant se fait par tirage au sort parmi l'ensemble des réponses correctes. La date du tirage au sort est prévue le 18 octobre 2016.

Le gagnant est informé par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours. Le nom du gagnant sera également publié dans l'édition décembre 2016 du Science Club News du Musée national d'histoire naturelle.

Le gagnant a 15 jours à partir de la date de cette notification pour communiquer à l'organisateur une copie de leur carte d'identité. Passé ce délai, le gain deviendra obsolète.

Article 4 : Attribution du lot

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur en monnaie ou en devise, contre d'autres lots (même de valeur inférieure) ou contre toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Données nominatives

Les participants ont pris connaissance des règles et conditions d'utilisation en vigueur sur l'application numérique du concours accessible via www.science.lu ou www.facebook.com/Science.lu, et s'y soumettent sans conditions.

Les participants marquent par ailleurs leur accord à ce que les données personnelles qu'ils communiquent dans le cadre du présent concours soient stockées dans une base de données informatique. Ils autorisent le Fonds National de la Recherche à utiliser leur adresse e-mail dans le cadre de ses actions de communication. L'organisateur s'engage à ne pas céder les données personnelles des participants à des tiers.

Le gagnant autorise, par sa seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de son nom et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par le Fonds National de la Recherche et/ou le Musée national d'histoire naturelle.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité.

Article 6 : Validité du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, le présent règlement ayant valeur de contrat. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu-concours, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 30 jours après la clôture du jeu.

Le présent jeu-concours est soumis à la loi luxembourgeoise et il est déposé auprès de l'étude Carlos CALVO, huissier de justice à Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2016.